



**Co-présidés par
le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
et Groupe Moniteur**

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Catégorie
« Bâtiment »**

Participation ouverte aux exposants SIMI 2010 et non exposants

**A retourner avant le vendredi 29 octobre 2010
SIMI – 17 rue d'Uzès – 75108 Paris cedex 02**

CONTACT :

Michèle PESAH

Directrice Commerciale

Tél : 01 40 13 33 85

@ : michaelle.pesah@groupemoniteur.fr



FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 29/10/10 minuit
Par e-mail :
michaelle.pesah@groupemoniteur.fr
ou à l'adresse suivante :
SIMI – 17 rue d'Uzès
75108 PARIS cedex 02
Tél. : 01.40.13.33.85
Fax : 01.40.13.51.82

Société :N° de stand (si exposant) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom et prénom de l'interlocuteur :

Fonction :

Tél. : Tél. portable :

E-mail :

Trophée présenté

Nom de l'Immeuble :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de livraison :

Autorisation de reproduction et de représentation

Je soussigné(e) :

Déclare et garantis avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments du dossier présenté (notamment architecte et maître d'ouvrage), et autorise en conséquence GROUPE MONITEUR à reproduire et représenter ces éléments dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter des Trophées Constructeo de l'année 2010 ainsi que pour une reproduction, par la société organisatrice sur les documents promotionnels des Trophées Constructeo de l'année 2011. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Elles garantissent cette dernière de tout recours à cet égard.

Atteste avoir pris connaissance et accepte, sans restriction ni réserve, le règlement ci-après.

Je suis exposant au SIMI, l'inscription est gratuite.

Je ne suis pas exposant au SIMI, je joins **un chèque de 705,64 € TTC** (dont TVA à 19,60%) à l'ordre de SIMI, en règlement des frais de dossier.

**ATTENTION : Les candidatures devront être adressées au plus tard le 29 octobre 2010 minuit à SIMI
Tout dossier incomplet sera refusé.**

Société :

Date :

Cachet & Signature

Règlement du concours Trophées Constructeo Catégorie « Bâtiment »

Article 1 – Société organisatrice

GROUPE MONITEUR, S.A.S au capital de 333.900 euros, dont le siège est à Paris (75002), 17 rue d'Uzès, organisatrice du Salon SIMI agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au dit siège, organise le concours intitulé « Les Trophées Constructeo » du 30 juillet au 29 octobre 2010.

Article 2 – Le concours

Ce concours a pour vocation de récompenser des bâtiments privés et publics dont les performances énergétiques, environnementales sont particulièrement ambitieuses dans le parc actuel. Ce concours est ouvert au marché de la rénovation et de la construction tertiaire en France et aux sociétés exposantes ou non au Salon SIMI. L'accès au concours est **payant** pour les participants non exposants au Salon SIMI pour un montant de **590 € HT (soit 705.64 € TTC) par dossier**, gratuit pour les exposants.



1- Catégorie Bâtiment, en partenariat avec :

Ce prix récompense un bâtiment situé en France, livré entre le 3 décembre 2009 et le 1 décembre 2010.

La participation est limitée à un seul dossier de candidature par catégorie

Article 3 - Comment participer ?

Les participants devront envoyer leur dossier complet au plus tard le 29 octobre 2010 minuit (horodatage et cachet de la Poste faisant foi) :

- par e-mail pour les exposants : michaelle.pesah@groupemoniteur.fr
- par courrier sous format électronique (clé usb, CD-Rom) pour les non exposants : SIMI / Trophées Constructeo – 17 rue d'Uzès – 75108 Paris cedex 02

Le dossier devra comporter :

- A La fiche d'inscription dûment remplie, signée et accompagnée du règlement des frais de participation si la société candidate n'est pas exposante au SIMI.**
- B Un dossier (format PowerPoint) à présenter au format A4 (de 5 à 20 pages maximum) présentant précisément IMPERATIVEMENT les informations et caractéristiques suivantes concernant le bâtiment :**
 - Bâtiment public/ Bâtiment privé
 - Typologie de bâtiment : Bureau /logistique /commerce
 - Bâtiment neuf ou rénové
 - Label et certifications HPE, THPE/ BBC Effinergie/ HQE/HQE exploitation
 - Equipements spécifiques qui ont permis d'arriver à cette qualité de bâtiment
 - Coût au m² signé
 - Consommation prévisionnelle d'énergie primaire Cep (en kWh/m²/an)
 - Maître d'ouvrage
 - Maître d'œuvre
 - Bureau d'étude
 - Bureau de contrôle

Les dossiers ne comportant pas toutes les informations ci-dessus ne seront pas pris en compte pour l'attribution des Trophées.
- C Les 5 à 10 photographies maximum devront être présentées au format TIFF ou JPEG, résolution 300 dpi minimum (sur CD-rom ou clé USB pour les non exposants)**
- D L'autorisation de reproduction et de représentation des éléments du dossier de candidature**

NOTA BENE :

Il est précisé que les dossiers concourant aux GRANDS PRIX SIMI qui auront donné leur accord participeront également aux Trophées Constructeo Bâtiment

Conseils de rédaction

1. Le dossier devra respecter les rubriques indiquées.
2. Le jury sera sensible au caractère clair, complet et concis de la référence, mais aussi aux éléments mis en avant pour en étayer les points forts.
3. Le dossier doit pouvoir se suffire à lui-même.



Article 4 – Sélection

Le jury est présidé par Bertrand Delcambre, Président du CSTB est composé de 7 professionnels du secteur :

- Patrick Cheruette, Rédacteur en Chef – Les Cahiers Techniques du Bâtiment – Groupe Moniteur
- Jacques de Fontgalland, Gérant, Architecte DPLG – A.R.T. Réalisations
- Isabelle Duffaure Gallais, chef de service "technique" au sein de la rubrique "architecture-technique" – Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
- Gérard Franc, Architecte Ingénieur TP – Agence Franc Architectes
- Agnès Fourcade, Responsable Contenu batiproduitsmaison.com – Groupe Moniteur
- Michel Ginot, Président – ADI
- Joël Marias, Responsable de l'Immobilier et des Services Généraux – Philips France – Fonctions Générales

Pour déterminer les lauréats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- Respect des normes HQE
- Consommation énergétique
- Respect de l'environnement

Réunion et vote du jury

Le jury étudiera les dossiers envoyés au plus tard le 29 octobre 2010 minuit et se réunira le 1er décembre 2010 lors du Salon SIMI / Espace Constructeo pour désigner les lauréats.

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix dans l'une ou l'autre des catégories ou de nommer des ex-æquo.

Les noms des lauréats seront dévoilés lors de la remise des Trophées le jeudi 2 décembre 2010 sur le SIMI

Article 5 – Clause de confidentialité

Groupe Moniteur s'engage à ne divulguer avant l'ouverture du salon SIMI aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura **expressément signalée comme telle à Groupe Moniteur dans son dossier de candidature.**

Article 6

6.1 Tout dossier incomplet, illisible, raturé, envoyé après la date limite de dépôt et/ou ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 3 ci avant, des dossiers ne sera pas pris en considération pour l'attribution des Trophées.

6.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son concours.

6.3 Les sociétés lauréates autorisent, par avance et sans contrepartie financière, la société organisatrice à utiliser, à des fins promotionnelles ou publicitaires, leur nom, celui de l'immeuble présenté, de même que toutes images s'y rapportant, sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'organisateur.

Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Elles garantissent cette dernière de tout recours de tiers à cet égard.

6.4 Les informations contenues sur le questionnaire de participation sont destinées à la société organisatrice. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants pourront exercer leur droit d'accès et de rectification au regard des informations les concernant auprès de Groupe Moniteur Pôle Salon et Congrès, 17 rue d'Uzès – 75002 Paris.

6.5 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

6.6 La participation aux présents Trophées Constructeo implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

6.7 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés

Article 7 – Règlement

Le présent règlement est disponible sur le site www.salonsimi.com pendant toute la durée du Concours

Article 8 - Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Fait à Paris le

Renseignements :

Salon SIMI – Trophées Constructeo 2010

17 rue d'Uzès - 75002 PARIS

Tél : 01 40 13 33 85 – Fax : 01 40 13 51 82

@ : michaelle.pesah@groupemoniteur.fr